

NETTOYAGE INDUSTRIEL

Service Administratif
et Commercial

Objectifs pédagogiques

- . Organiser, réaliser et valider à partir d'instructions et en toute sécurité, seul ou en équipe, des opérations :
 - de remise en état, de traitement et de protection des surfaces : détachage, décapage, shampooing, nettoyage à la mousse, nettoyage à la haute pression, injection-extraction, cristallisation, polissage, protection
 - d'entretien courant des locaux : dépoussiérage, lavage-séchage, spray-méthode, lustrage, désinfection.
- . Assurer l'entretien et la maintenance de 1^{er} niveau des équipements et des matériels.
- . Analyser le travail à effectuer.
- . Effectuer des mesures et des contrôles, notamment sur les matériels et équipements avant leur mise en œuvre.
- . Informer et rendre compte.

Public concerné/Pré-requis

- . Salarié(e)s
- . Salarié(e)s reconnu(e)s travailleurs handicapés

Modalités

⇒ Formation
Période en entreprise : 240 h
Période en centre de formation : 550 h
Durée en centre à moduler en fonction de l'expérience et des diplômes

Méthodes pédagogiques

- Formation individualisée
- Mise en situation professionnelle
- Apport théoriques

Contenu

- Mathématiques/Sciences physiques
- Français
- Histoire-géographie
- Vie sociale et professionnelle
- Technologie appliquée et techniques professionnelles de nettoyage
- Sciences appliquées (microbiologie/chimie)
- Alternance en entreprise

Validation/Evaluation

Diplôme de niveau V
Classification 150 de la Convention Collective :
niveau AQS1
(Agent Qualifié de Service – Echelon 1)

Lieux

Aubervilliers, Pantin ou sur site

Titre/Qualité des intervenants

- Professeurs de l'Education nationale
- Formateurs et chefs d'entreprise dans le nettoyage industriel
- Formateurs de l'Education nationale ayant une expérience dans les Ateliers de Pédagogie Personnalisée

Conditions d'inscription

Nous contacter

Conditions d'inscription

Nous consulter

Contact

Isabelle BRUN
Assistante commerciale
☎ 01.49.44.42.80

Prix et financement

Nous consulter

Conditions générales (rupture, annulation, départ anticipé) : voir les modalités définies dans la convention de financement en vigueur.
E-NET10 VE 11/05- 29/11/05

NET0106CL